



## **PVI : 450€ VERSEE SUR LA PAYE DE JUIN**

Il y a un peu plus de 5 ans, l'UNSA-RATP instaurait la PVI, Prime Vacance Individuelle des conducteurs, prime que nous jugeons légitime au regard de l'investissement du personnel d'exploitation. **Cette disposition financière de 450 euros, sera versée chaque année à la fin du mois de juin aux personnels de conduite (manœuvres spéciales comprises).**

Aujourd'hui, nous sommes critiqués d'électoralistes par une organisation syndicale parce que nous défendons et représentons la catégorie conduite.

**Notre syndicalisme est celui-là et nous en sommes fiers, nous avons fait le choix de ne pas suivre aveuglement cette confédération symbole d'un syndicalisme dans le déclin.**

L'UNSA-RATP affirme haut et fort à ses détracteurs que **cela fait 4 ans que nous sommes en campagne** et que nous n'attendons pas les 6 derniers mois pour commencer à sortir du bois et à faire du vent juste pour sauver une petite place au CRE RATP.

**Nous refusons ce syndicalisme trop politisé, trop idéologique et très loin des besoins des agents et de la réalité économique.**

Avec l'UNSA-RATP, syndicat des conducteurs, le personnel de conduite redevient une force politique et une plateforme incontournable au niveau de l'entreprise.

**Alors oui, après 5 années de versement, nous avons la volonté de rendre cette prime statutaire grâce à votre soutien aux élections professionnelles de 2018. L'UNSA-RATP s'engagera à faire évoluer cette prime dans la prochaine négociation du protocole conduite de 2019.**

Nous sommes conscients, qu'il reste encore trop de disparité dans les attributions de cette prime, notamment entre les roulements et les réserves. L'UNSA-RATP a la volonté de corriger cette injustice et de la rendre uniforme pour toute la catégorie conduite. En effet, la direction ne doit pas rester dans une logique comptable sans conscience sociale, **ce sont tous les agents qui font la réussite de notre Entreprise.**

**Nous devons avoir dès à présent, la volonté et le devoir de nous rassembler pour faire évoluer la catégorie conduite.**